

Date de mise en ligne de
l'acte : 13/03/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 16
Procurations : 1
Votants : 17

N° 2026 2 20

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le QUATRE MARS à 18 H 00, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : jeudi 26 février 2026

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, ESTRADE, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.
Mmes BELMAS, DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT et PONS.

A donné pouvoir :

Mme SALOMÉ à Mme PONS

Absents excusés :

Mrs, DEJEAN, DELGENES, FONTA.
Mmes, BRIQUET-BOISSIÈRE, DARBAS, PITORRE, RIGAL, ROOU, SANEGRE et THIOUX.

Secrétaire de séance : Louis DARDIER

OBJET : VOLET URBANISME : demande d'utilisation du blason de la commune et de clichés photographiques

Monsieur le Maire informe les membres présents du souhait de Monsieur VAN DE VELVE, dirigeant de la boulangerie « **Au fournil de Sam et Betty** », située 58 rue Boulbonne, de réaliser, à l'occasion de l'Épiphanie 2027, une série de fèves représentant la commune de Mazères.

Dans ce cadre, Monsieur VAN DE VELVE sollicite l'autorisation d'utiliser le blason de la commune de Mazères ainsi que certains clichés photographiques représentatifs de la commune. Il souhaite également utiliser le blason du Domaine des Oiseaux afin d'illustrer ces fèves.

Considérant que cette initiative participe à la valorisation et à la promotion de l'image de la commune, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'autoriser l'utilisation du blason de la commune de Mazères, de clichés photographiques de la commune ainsi que du blason du Domaine des Oiseaux pour la fabrication de ces fèves destinées à l'Épiphanie 2027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- **autorise** l'utilisation du blason de la commune de Mazères ;
- **autorise** l'utilisation de clichés photographiques de la commune ;
- **autorise** l'utilisation du blason du Domaine des Oiseaux dans le cadre de la fabrication des fèves pour l'Épiphanie 2027 ;
- **et précise** que cette autorisation est accordée exclusivement pour ce projet.

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 10 mars 2026

Le Maire,
Louis MARETTE

Le secrétaire de séance,
Louis DARDIER

